

Communication de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

Le centenaire de la première guerre mondiale

Ce centenaire sera commémoré dans le monde entier durant plus de quatre années. Avec l'ensemble des pays belligérants de la Grande Guerre, la France se donne les moyens de préparer ce rendez-vous.

Durant quatre ans, l'Etat assumera son rôle d'ordonnateur de la politique de mémoire de la Nation et prendra, avec le concours de la société civile et des collectivités territoriales, toute sa part dans l'animation du programme commémoratif du centenaire de la première guerre mondiale. Ce programme concentrera l'action de l'Etat sur le début (2014) et la fin (2018) de la commémoration et proposera dans l'intervalle aux collectivités territoriales et aux partenaires étrangers un cycle de commémorations décentralisées qui marquera les grandes étapes de la première guerre mondiale sur le territoire national.

En 2014, l'Etat conduira un programme commémoratif organisé autour de six grands rendez-vous nationaux et internationaux. Ce programme insistera sur la transmission pédagogique de la mémoire de la Grande Guerre, le développement culturel et scientifique et le tourisme de mémoire.

Un groupement d'intérêt public, la « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale - 1914-2014 », est créé pour assurer la conception et la mise en œuvre du programme commémoratif du centenaire. Il est présidé par le général d'armée Elrick IRASTORZA, ancien chef d'état-major de l'armée de terre.